

Association faïtière nationale
pour les intérêts des cyclistes
Birkenweg 35 | Case postale
CH-3001 Berne
Tél 031 318 54 11
info@pro-velo.ch | www.pro-velo.ch

Communiqué de presse du 2 février 2017

Le Conseil fédéral rejette la motion absurde des amendes cyclistes

Le Conseil fédéral rejette la motion Portmann, qui demandait l'application d'amendes identiques pour tous les usagers de la route. PRO VELO Suisse salue le rejet de cette motion défavorable au vélo. « La motion est irréfléchie et cherche principalement l'attention du public », explique Matthias Aebischer, conseiller national et vice-président de PRO VELO Suisse.

La motion manifestement dirigée contre les cyclistes, exige que tous les usagers de la route soient soumis au même régime et s'affranchissent d'un montant identique pour les amendes d'ordre délivrées lors du non-respect des règles de circulation. Qu'est-ce que cela représenterait si un cycliste pédalant sur un trottoir serait réprimandé du même tarif qu'un automobiliste, quel que soit le danger potentiel.

PRO VELO Suisse salue la position négative claire du Conseil fédéral. Le Conseil fédéral argumente que l'actuelle liste des amendes d'ordre est parfaitement adéquate. De plus, la petite reine représente un degré de danger potentiel moindre face à une voiture.

Ce raisonnement est partagé par PRO VELO Suisse. Le fait que le vélo incarne un risque beaucoup plus faible qu'une automobile envers les autres usagers doit être pris en considération dans la réglementation des contraventions. De plus, l'argument du motionnaire s'appuie sur une hausse des risques pour les usagers de la route non-motorisés, sans chiffre à l'appui. C'est tout le contraire: un aperçu sur les statistiques des accidents indique que les cyclistes sont davantage victimes qu'à l'origine de ceux-ci. Le conseiller national, Hans-Peter Portmann, ferait mieux de défendre à nos côtés l'amélioration des infrastructures cyclistes. Ainsi, ces prétendus problèmes s'évanouiront d'eux-mêmes », développe Matthias Aebischer, conseiller national du PS et vice-président de PRO VELO. « Nous parviendrons à davantage de sécurité pour tous les usagers de la route lorsque les infrastructures nécessaires pour les cyclistes seront en place. Avec l'application d'amendes disproportionnées le tir est complètement à côté de la cible. »

Renseignements

Matthias Aebischer, vice-président de PRO VELO Suisse, tél. 079 607 17 30
Christoph Merkli, secrétaire général, PRO VELO Suisse, tél. 031 318 54 16

PRO VELO Suisse est l'association faîtière nationale des cyclistes en Suisse. Elle représente les intérêts des cyclistes à l'échelle nationale et regroupe 40 associations régionales et plus de 33 000 membres individuels.